



Mars avril 2014

Numéro 11

La Lettre UNAFAM Gironde

Voici une lettre consacrée non pas à la réflexion mais aux informations. D'une part pour annoncer le programme des «Semaines d'information sur la santé mentale» ainsi que la prochaine soirée à thème du mois d'avril sur les tutelles et le rôle du JLD dans les soins sans consentements et, d'autre part vous proposer le résumé de la soirée du 18 février consacrée aux activités entre soins et travail. Merci aux intervenants pour leurs exposés et leur disponibilité.

Le programme SISM joint à cette lettre est à diffuser autour de vous : amis, parents, collègues, durant ces 2 semaines soyons les premiers vecteurs de l'information en santé mentale.

Cordialement

Dominique LATASTE

Entre les soins et le travail, des occupations et des liens

Présentation d'AD'APPRO par M. BEAUCHE
Directeur avec M. LABARDIN Président
247 r Lecocq 33000 BORDEAUX - 05 56 96 11 79

L'association a été créée en 1987, à partir du besoin individuel d'une famille bordelaise ayant un fils ne relevant pas d'une prise en charge en maison d'accueil spécialisée et ne pouvant être orienté vers le milieu de travail protégé.

Pour accéder à AD'APPRO il faut être inapte au travail avoir plus de 20 ans et moins de 30 ans.

L'association oriente son action vers de jeunes adultes handicapés mentaux et accueille aujourd'hui des personnes en situation de handicap psychique :

- qui peuvent arriver en fin de prise en charge médico-sociale,
- qui se trouvent en situation de rupture sociale,
- qui sont contraints à un retour au domicile familial sans perspective et pouvant être menacés dès lors d'une régression.

La coexistence de pathologie de type différent permet une stimulation réciproque et bénéfique. L'équipe est composée d'éducateurs et de psychologues.

La prise en charge à AD'APPRO est organisée autour de quatre ateliers éducatifs et techniques qui ont pour fonction d'élaborer avec chaque usager un projet individuel. Ces ateliers fonctionnent en très petits groupes. L'objectif principal d'Ad'appro est d'aider à l'intégration sociale de la personne et notamment par l'insertion professionnelle (80% des usagers intègrent les ESAT ou le milieu ordinaire). L'organisation de l'établissement est axée sur ce projet d'insertion professionnelle même si d'autres axes d'acquisitions d'autonomies sociales, d'orientation vers des Centre d'activités de jour (COJ) ou des foyers occupationnels (FO) font partis des objectifs travaillés.

Dans les ESAT on demande de la productivité ce qui peut entraîner parfois trop de pression.

L'autonomie peut être sociale et non celle du travail. La démarche est personnelle, les ateliers ont pour but de mettre les personnes en situation et non d'acquérir une technique (cuisine qui prépare les repas du midi, blanchisserie, menuiserie et atelier polyvalent ...) ateliers « habiletés sociales » pour un apprentissage relationnel.

Un appartement d'expérimentation permet de tester la vie en appartement après le foyer, un SAVS suit la personne.

L'équipe recherche toujours un réseau à mettre en place autour du jeune : amis, associations ...)

L'accueil du nouvel usager se fait après aux 3 journées d'observation avec un «tuteur volontaire» faisant partie de l'atelier qui se charge d'accompagner le nouveau venu.

La nécessité pour les usagers, de s'accorder du temps est à chaque fois mise en avant, qu'il s'agisse du temps d'adaptation au fonctionnement de l'établissement, à l'équipe encadrante ou aux autres usagers. Chaque nouvelle activité nécessite un temps d'apprentissage, les consignes sont simples et données de manière claire. L'intégration des règles (horaires, sécurité, hygiène...) s'acquière sur du long terme. La fatigabilité ou l'incapacité à se concentrer sur un long temps peut nécessiter un aménagement du temps de travail

Présentation du CRPS

(Centre de Réhabilitation Psychosociale de la Tour de Gassies) par le Dr. Isabelle BRETENOUX psychiatre
CRPS Rue de la Tour de Gassies 33520 Bruges
05.56.16.33.33

Le CRPS a une «étiquette travail» il est ouvert aux personnes âgées de 18 à 40 ans. Les candidats aux CRPS adressés par leur soignant ont un objectif travail souvent élevé et parfois comme l'a dit M.BEAUCHÉ « la marche est trop haute ». Le premier objectif du CRPS est de travailler sur l'acceptation par le patient de ses limites et d'un projet conforme à ses possibilités. Parfois un travail de renoncement est nécessaire.

La réhabilitation psychiatrique au CRPS repose sur des mises en situation, sociales et professionnelles au sein même de l'institution comme dans le milieu extérieur.

C'est aussi un lieu de soin avec internat hospitalier. L'équipe est pluridisciplinaire (infirmiers, psychologue, psychomotriciens, psychiatres, éducateurs, ergothérapeute)

Les ateliers préprofessionnels permettent avec des moniteurs de faciliter l'approche du monde du travail et à cet effet la participation aux ateliers est obligatoire.

L'admission au CRPS se fait sur dossier (orientation MDPH) et courrier du psychiatre traitant et après une période d'essai et dévaluation.

Présentation du CATTTP l'ESTRAN de la SHMA (société d'hygiène mentale d'Aquitaine) par le Dr. Isabelle BRETENOUX.

19 Boulevard du Président Wilson, 33200 BORDEAUX. 05 56 93 63 63 - e-mail : catttp@shma.fr

Le CATTTP propose des soins ambulatoires pour des patients âgés de 16 à 60 ans (avec orientation MDPH) en partie autonomes, mais menacés par l'isolement psychique, le repli ou l'envahissement par la souffrance psychique ou la maladie psychiatrique.

Le CATTTP : « un lieu de soin à temps partiel pour des malades à temps plein ».

Il accueille des patients dont la pathologie est en cours de stabilisation. La souplesse de la prise en charge permet de travailler les questions sur la maladie et l'alliance thérapeutique.

La structure est ouverte 5 demi-journées par semaine, et la durée de la prise en charge n'est pas limitée.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins psychiatres, d'infirmiers, d'un psychologue, d'animatrices socio-éducatives, d'une responsable des soins infirmiers et d'une secrétaire médicale.

La demande d'admission peut émaner de la personne concernée, de son médecin ou de son psychiatre traitant, d'un psychologue, d'un travailleur social ou de l'entourage. Elle doit être adressée par courrier ou par téléphone à l'un des médecins (Dr Isabelle BRETENOUX, médecin chef de service, ou Dr Florence CURTET). Une première consultation médicale est proposée rapidement pour convenir de modalités d'accueil avec le patient.

Des ateliers, des groupes de parole, des activités ouvertes sur l'extérieur y sont proposés, c'est un lieu de rencontre et de loisirs : on y vient aussi pour y être tranquille. C'est un lieu de soin tourné vers la socialisation et l'insertion dans la cité, le travail se fait en partenariat avec le réseau sanitaire, médico-social et culturel.

Présentation d'ESPOIR 33 par M. Arnaud DESTOMBES Directeur

20 cours Gambetta 33150 CENON 05.56.40.43.35

Association créée en 1988 par des familles et des professionnels concernés par la maladie psychique.

LES CLUBS ou Centres Occupationnels de Jour (COJ)

- Club Mozart (Grand Parc)
- Club Delord (Chartrons)
- Club Gambetta (Bas Cenon)

L'objectif des clubs consiste à lutter contre trois facteurs d'échec de la réinsertion sociale :

L'isolement (la solitude), la rupture de soin et l'inactivité (l'absence de participation à la vie sociale)

L'accueil y est fait 6 jours par semaine y compris les weekends, de nombreuses activités et projets sont élaborés et coproduits avec les adhérents.

Les personnes accueillies doivent avoir moins de 60 ans au moment de l'inscription et être reconnues handicapées par la MDPH. Les personnes doivent avoir un suivi psychiatrique régulier.

Les activités sont libres et co-organisées à la différence d'une offre de service, les adhérents viennent au rythme qu'ils le souhaitent. La seule obligation est de donner des nouvelles une fois par semaine.

L'adhésion est de 9 euros par mois. L'accueil se fait au rythme de chacun : statut de visiteur tout d'abord puis de postulant et enfin d'adhérent.

Les objectifs sont de favoriser le lien vers le monde extérieur, faire émerger un désir ou accompagner sa possible réalisation, prendre du plaisir à créer, à partager.

L'adhérent a toujours le choix dans sa fréquentation du club de faire / ou de ne pas faire une activité. Les activités proposées sont diversifiées (sport, culture, loisirs, détente, séjours...).

Les repas qui se déroulent sur un mode convivial sont un exemple d'activités quotidiennes : l'adhérent participe aux courses et à l'organisation des repas. Les menus d'un faible coût sont élaborés avec les adhérents. Ils sont organisés tous les midis de la semaine + un soir par semaine.

Les SAMSAH

Les SAMSAH ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de réaliser les missions d'intégration sociale et professionnelle également dévolues aux SAVS.

«Permettre aux personnes en situation de handicap psychique qui le souhaitent et qui en ont les capacités, de vivre à domicile »

Ce qui implique la déclinaison suivante de quatre missions :

L'accessibilité et le maintien dans un logement, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, le soutien des liens sociaux, familiaux et professionnels et la prévention et la continuité des soins

L'intervention est effectuée après une évaluation de la situation avec la personne pour identifier ses besoins en matière de vie quotidienne et sociale et de soins, elle permet une co-construction du volet social et du volet soins du projet personnalisé d'accompagnement,

Une équipe de professionnels composée à la fois de personnels éducatifs (ES, AMP, Psycho ...) et soignants (Médecin Psy, IDE, Aide Soignants, Ergo) assure la cohésion des différents accompagnements (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) réalisés par le service et les autres partenaires, par la mise en œuvre d'une coordination.

L'accompagnement peut s'effectuer sur un ou plusieurs volets.

La vie quotidienne : aide à l'emménagement, l'aménagement, l'entretien, les achats, les repas, aide à la gestion financière et aux démarches administratives, aide à la mise en place d'un service d'aide à domicile...

La vie sociale : aide à l'organisation d'activités de loisirs, de bénévoles, de stages, de travail. Aide à la parentalité, à la relation avec la famille, avec les amis.

Le soin : aide à la prise de RDV, à la planification, au suivi médical, à l'accès aux informations de santé, à la continuité des soins, prévenir la rupture et accompagner la prise de risque.

- :- :- :-

Soirée d'information

8 avril 2014 de 18 h à 20 h 00

Amphithéâtre du centre Hospitalier Charles Perrens
(en face de la chapelle derrière les escaliers)

Protection des majeurs et rôle du Juge des libertés et de la détention

Intervenants :

Philippe MAO (JLD)
Henri ROUSTAN (UNAFAM)
2 représentants de l'ATI (association de tutelle et d'intégration d'aquitaine)

Directrice de la publication : D.Lataste

Comité de rédaction : unafam 33

Courriel : lt.unafam33@orange.fr

UNAFAM – 40 rue du Sablonat 33800 BORDEAUX